

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 JUILLET 2025 A 18 HEURES 30**

Etaient présents : Mesdames POTEZ et PADE
Messieurs DELASSUS, KRACZKOWSKI, PIETERS,
DUMEIGE et VERMERSCH

Etaient absents excusés : Monsieur REGNIER ayant donné pouvoir à Monsieur
KRACZKOWSKI
Monsieur GREVIN ayant donné pouvoir à Monsieur DUMEIGE

Etait absent : Monsieur BEAURAIN

Secrétaire de séance : Monsieur VERMERSCH

Monsieur le Maire souhaite ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Délibération sur l'octroi d'une subvention exceptionnelle destinée à la Paroisse Notre Dame du Val de Nièvre
- Délibération autorisant le Maire à signer le contrat d'accès aux services de la Bibliothèque Départementale de la Somme

1) Délibération autorisant le Maire à conclure la convention @CTES avec le représentant de l'Etat

Vu la loi n°2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 Avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2131-1, L. 3131-1 et L. 4141-1 ;

Considérant que, dans le cadre du développement de l'administration électronique, les collectivités ont désormais la possibilité d'opter pour la transmission par voie dématérialisée, via l'application « @CTES », de leurs actes soumis au contrôle de légalité au représentant de l'Etat ;

Considérant que la collectivité de BOURDON souhaite s'engager dans la dématérialisation pour la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture ;

Après discussion, les membres de l'assemblée, à l'unanimité :

- Décident de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité y compris les actes budgétaires ;
- Donnent leur accord pour que la collectivité accède aux services proposés par la Société ADULLACT de MONTPELLIER (34000) pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité y compris les actes budgétaires ;
- Autorisent le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité y compris les actes budgétaires avec la Préfecture de la Somme, représentant l'Etat à cet effet ;

- Donnent leur accord pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la collectivité et la Société ADULLACT de MONTPELLIER (34000) pour la délivrance des certificats numériques.
- Donnent leur accord pour que le Maire engage toutes les démarches afférentes à ce dossier et l'autorisent à signer tous documents et pièces relatifs à ce dossier.

POUR : 9 dont 2 pouvoirs

2) Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour exercer les missions liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

L'assemblée délibérante décide de créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour exercer les fonctions d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C, à 28/35ème.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an allant du 1er Août 2025 au 31 Juillet 2026 inclus.

Le candidat retenu devra justifier d'un niveau scolaire ou d'une expérience professionnelle lui permettant d'exercer les fonctions dévolues à l'emploi.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence de l'indice brut 432 / indice majoré 387.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Tous pouvoirs sont donnés au Maire pour signer le contrat et tout document relatif audit contrat.

POUR : 9 dont 2 pouvoirs

3) Délibération concernant le plan de sauvegarde

Monsieur le Maire présente le plan de sauvegarde.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, ledit plan de sauvegarde.

POUR : 9 dont 2 pouvoirs

4) Délibération sur l'octroi d'une subvention exceptionnelle destinée à la Paroisse Notre Dame du Val de Nièvre

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'octroyer une subvention exceptionnelle de 200 Euros à la Paroisse Notre Dame du Val de Nièvre.

POUR : 6

ABSTENTION : 1 Monsieur VERMERSCH

CONTRE : 2 Messieurs DUMEIGE et GREVIN

5) Délibération autorisant le Maire à signer le contrat d'accès aux services de la Bibliothèque Départementale de la Somme

Monsieur le Maire informe que le schéma départemental de développement de la lecture adopté par le Département de la Somme par délibération du 16 Décembre 2024 implique que l'accès aux services de la Bibliothèque Départementale soit soumis à la signature d'un contrat rappelant les engagements de chacun des signataires.

Par sa compétence obligatoire, il revient au Département de prendre en charge les actions en faveur de la lecture publique dans les communes de moins de 10 000 habitants et par conventionnement avec les villes de plus de 10 000 habitants qui le souhaitent.

Lecture est faite du contrat d'accès aux services de la Bibliothèque Départementale de la Somme.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Autorisent, à l'unanimité, le Maire à signer ledit contrat d'accès aux services de la Bibliothèque Départementale de la Somme.

POUR : 9 dont 2 pouvoirs

6) Informations et questions diverses

- Monsieur KRACZKOWSKI :

. remercie les acteurs de la manifestation « Bourdon Party » : Monsieur et Madame CARON, Monsieur et Madame RASSE et leurs enfants, Madame GEST, Monsieur GREVIN, Monsieur VERMERSCH et ses amis Sylvain et Xavier,

. souhaite un bel été à tous les habitants.

- Monsieur DELASSUS :

. informe qu'il a été confirmé, par le Département, l'attribution de la dotation « TADEM » dotation annuelle destinée aux communes les moins favorisées fiscalement et financièrement. Il est à noter une baisse de cette dotation de 8 % par rapport à l'année 2024.

. présente le rapport annuel 2024 de Trinoval.

- . informe qu'il a été contacté par la Société Eiffage Energie Système qui a fait l'année dernière les travaux du passage des trois quarts du village en leds. Cette Société a reçu une demande de Territoire Energie Somme (anciennement FDE) afin de passer les leds installées de 70 w à 44 w. Le Conseil n'est pas favorable, à l'unanimité, à cette proposition.
- . informe que nous avons obtenu 30 % de subvention d'Etat (DETR) pour le projet de l'exutoire Rue d'Hangest. Il rappelle que nous avons également obtenu 40 % de subvention du Département pour la réalisation de cet exutoire.
- . informe que les travaux des îlots centraux de part et d'autre de l'église devraient être terminés fin de semaine selon les conditions météorologiques.
- . informe que suite aux travaux d'aménagement des routes Rue d'Aumont et Chemin du Cimetière, le surplus de cailloux va être balayé et aspiré d'ici une quinzaine de jours.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close.